

## **Club d'Aéromodélisme Senlisien – CAS60**

### **AVENANT AU REGLEMENT GENERAL : REGLEMENT INDOOR**

#### **Article 1**

Ne peuvent utiliser régulièrement la salle du gymnase de Brichebay pour l'évolution de leurs appareils que les membres adhérents à jour de leur cotisation. Elle est due pour une année telle que précisée dans l'accord annuel signé avec la Mairie de Senlis. En général la période d'utilisation de la salle exclue les vacances scolaires, débute en septembre de l'année et se termine en mai de l'année suivante.

#### **Article 2**

L'Association Club d'Aéromodélisme Senlisien et les membres adhérents à jour de leur cotisation sont assurés pour les dommages en responsabilité civile via la FFAM. Notre activité est déclarée dans la salle du gymnase Brichebay.

L'assurance ne couvre pas :

- les dommages corporels ou matériels qu'un adhérent pourrait subir, étant lui-même responsable du sinistre.
- Les dommages non occasionnés par l'activité aéromodélisme (exemple : dégâts entre deux véhicules au parking.)

#### **Article 3**

Membres débutants ou membres extérieurs à l'association :

- a- Les débutants seront accompagnés d'un membre expérimenté du CAS60 et ne pourront évoluer que sous la responsabilité de celui-ci.
- b- Les membres extérieurs seront autorisés exceptionnellement à voler, s'ils sont accompagnés d'un membre titulaire du CAS60. Ce dernier étant responsable de l'application des consignes de sécurité.

#### **Article 4**

Pour éviter tout accident, le vol des modèles est interdit au-dessus des personnes présentes dans la salle (pilotes, invités, et spectateurs) est délimité par des marquages au sol. Le chef de piste veillera au bon respect de ces zones :

Zone d'attente des modèles ; le long du mur de la porte d'entrée, délimité par le mur d'un côté et les marquages jaunes au sol,

Zone de vol ; l'ensemble du gymnase à l'exception de la zone d'attente des modèles,

Zone de regroupement des pilotes ; inscrit dans l'espace de la zone d'attente des modèles, la zone de pilotage est centré par rapport à la longueur de la salle et limité au sol par des cônes

Compte-tenu de l'espace de vol très limité en salle et de la fragilité de la plupart des avions indoor, les vols sont régulés de la façon suivante :

**4.0** Il est interdit de piloter un aéronef en dehors de la zone de pilotage,

**4.1** Les évolutions ou figures de démonstrations devront être effectuées loin du public,

**4.2** Le vol des modèles et exhibitions sont formellement interdits vers l'entrée de la salle et les zones d'attentes des modèles,

**4.3** Avant tout décollage, et avant de se positionner sur la piste, le pilote doit s'assurer qu'aucun autre appareil n'est en approche pour atterrir,

**4.4** Après le décollage si le pilote est sur la piste, il doit regagner la zone où se regroupent les pilotes,

**4.5** Si pour récupérer son appareil, le pilote doit pénétrer dans la zone de vol, il doit avertir de vive voix les autres pilotes,

**4.6** En phase d'atterrissage, avertir ou faire avertir, les autres pilotes de votre intention et dégager votre modèle de la piste le plus rapidement possible pour regagner la zone de stationnement.

**4.7** Une file d'attente pour les aéronefs est gérée par le chef de piste,

**4.8** Un seul type d'aéronef peut voler ensemble, le chef de piste s'assure à faire varier le type d'aéronef en vol (voilures fixes, voilures tournantes),

**4.9** Le temps de vol est limité à une durée de 3 à 5 minutes pour les vols en solo et à 5 minutes pour les vols à plusieurs avions.

**4.10** En cas d'utilisation d'une fréquence radio autre que la fréquence 2,4 GHz, il faut être très prudent pour éviter tout brouillage : si le pilote précédent vole sur la même fréquence, il faut absolument attendre l'arrêt de l'émetteur de ce dernier avant d'allumer son propre émetteur !

**4.11** Si un pilote n'est pas prêt à commencer son vol dans la minute qui suit la fin du vol précédent, il laisse la place au suivant et recule d'une position dans la file d'attente.

Cette règle a pour objectifs essentiels :

- de répartir de façon équitable le temps de vol disponible entre tous les pilotes présents.
- de permettre aux pilotes qui souhaitent évoluer en toute sécurité, de voler seul, sans risque de collision en vol avec un autre modèle.

#### **Article 5**

Les spectateurs ou invités seront regroupés en dehors des zones de vol et d'attente. Une visite vers les zones d'attentes des modèles sera tolérée. Si toutefois il arrivait qu'ils soient trop nombreux, l'accès sera interdit. Les enfants ne doivent pas jouer dans la salle lorsque des modèles sont en évolution. Ils restent sous la responsabilité de leurs parents.

#### **Article 6**

En cas d'atterrissage forcé, ou erreur de pilotage, avertir en criant « ATTENTION ». Le pilote ou son aide devra récupérer son modèle en prenant soin de ne rien laisser dans la salle.

#### **Article 7**

Tous les pilotes doivent se conformer aux règles suivantes :

Quel que soit le nombre de pilotes dans la salle, le pilote devra avant de mettre sa radio en fonctionnement, vérifier que sa fréquence est libre, c'est à dire que tous les pilotes sont en 2,4 Ghz ou que les fréquences utilisées sont compatibles avec son émetteur.

Un nombre maximum en vol est recommandé, se nombre dépend de la dextérité des pilotes et du type d'aéronef utilisé. Le chef de piste détermine ce nombre et peut, en fonction de la situation, le faire évoluer. Les pilotes doivent respecter ces choix

#### **Article 8**

L'ordre de vol et le sens de vol seront gérés par le chef de piste. Un pilote qui souhaite faire un vol se rapproche du chef de piste qui donne son autorisation. Si un ou plusieurs pilotes sont déjà en train de faire évoluer leurs avions il les avertira avant d'engager son vol.

#### **Article 9**

Chaque membre du CAS60 est tenu de faire respecter l'ordre et les règles de sécurité. Il a le devoir de faire amicalement remarquer aux autres pilotes toute faute qu'ils pourraient commettre envers le présent règlement.

#### **Article 10**

Les membres veilleront à garder les locaux en état de propreté. Les chiffons et papiers devront être ramassés.

#### **Article 11**

Il est interdit de fumer, consommer de la nourriture et des boissons dans la salle.

#### **Article 12**

L'accès à la salle se fera en chaussure de sport (semelle couleur clair de préférence), ou en chaussure de ville propre, ceci afin d'éviter toute dégradation du revêtement de sol. Toute personne se présentant avec des chaussures de ville ou des chaussures sales se verra dans l'obligation d'accéder à la salle en chaussettes.

#### **Article 13**

Les fautes répétées ou infractions graves au présent règlement de nature à troubler la bonne entente ainsi que la bonne marche de l'association, seront sanctionnées. L'exclusion d'un adhérent pourra être envisagée sur décision du Bureau, et notifiée à l'intéressé.

#### **Article 14**

L'association décline toute responsabilité :

- quant aux accidents ou incidents pouvant survenir dans la salle aux modélistes non titulaires d'une carte d'adhérent et qui ne seraient pas accompagnés d'un membre adhérent et responsable.
- quant aux accidents ou incidents provoqués par un membre adhérent, qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

#### **Utilisation de la salle**

☒ Les salles sont mises à la disposition du club par la ville de Senlis. Par conséquent, un minimum de discipline est nécessaire pour respecter ces lieux et en conserver l'usage.

☒ Les gymnases doivent être libérés à l'heure et ils doivent être laissés dans un état de propreté irréprochable.